

Les pâturages de l'Épine dits La Roche

Sorte de pâturages communaux à destination de tous les habitants, autant de l'Épine-dessus, partie de vent et partie de bise, que de l'Épine-dessous, partie de vent et partie de bise ! Simplement qu'ici ce pâturage était propriété privée et non communale, chacun des propriétaires ayant un certain nombre de parts, ainsi qu'on peut le découvrir sur le cadastre ci-dessous.

Ce pâturage s'appelait aussi la Roche, situé entre les Petites Cernies sus-jacentes, et le sommet des falaises dominant le lac Brenet. Zone absolument méconnue de la plupart des promeneurs. On peut y accéder, soit par l'Épine-dessous, le pâturage est juste en prolongation direction bise, soit par un petit cheminet qui part du chemin de Bonport peu avant les maisons de la Tornaz. C'est là cependant une sente utilisée plus volontiers par les chamois que par les humains, d'autant plus que dans le haut, avant de retrouver le pâturage de la Roche, il y aura les fils de fer barbelés à passer.



Vue d'avion sur la Dent de Vaulion et sur l'ensemble de la Vallée. Le village des Charbonnières est à l'extrémité du Lac Brenet. A droite, en bordure de forêt, l'Épine. Le pâturage de la Roche est au-dessus des falaises, tout à droite.

Nul doute que sur la Roche, vous pourrez y découvrir quelque troupeau de chamois en pleine pâture. Le terrain est au levant et jouit d'une sorte de microclimat très favorable.

Le pâturage est tout en longueur, il rendait cependant de grands services aux gens de l'Epine qui mettaient là à pâturer le bétail resté à la ferme, tandis que le gros du troupeau était envoyé dans les alpages de la région ou même sur France, les habitants de ces lieux ayant souvent et longtemps été de gros amodiateurs.

7¹ Le Pâturage de l'Epine

Propriétaires	: plusieurs privés, dont les exploitants
Exploitants	: Rochat Samuel et Rochat Emile, L'Epine, pâturage exploité en commun
Altitude	: 1010 - 1110 m (fermes: 1065 et 1075 m env.)
Surface pâturable épurée	: 11 ha
Charge en 1973	: 6 grandes génisses âgées de plus de 2 ans 19 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: les 6 grandes génisses et 11 moyennes sont louées de la plaine pour 4 mois, le solde appartient aux exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours

Ces deux fermes se situent sur le coteau dominant le Lac Brenet au nord-ouest. Il s'agit de bâtiments anciens construits vers 1780 en maçonnerie et en bois. Tous deux sont recouverts de tôle. Les exploitants disposent d'habitations assez confortables avec salles de bains. Des citernes approvisionnées par les toitures assurent l'alimentation en eau des logements. Dans un cas, la citerne se situe en contre-haut et l'eau parvient d'elle-même dans le bâtiment. Une pompe électrique est installée dans l'autre ferme. Pour le bétail, les exploitants disposent en commun d'un abreuvoir extérieur avec source et puit situé à mi-chemin entre les deux bâtiments.

A l'exploitation d'en haut, soit Rochat Emile, le rural est assez spacieux. Il comprend une fourragère et une grange à pont. 3 étables simples permettent l'attache de 35 UGB. On ne garde que du jeune bétail. Le fumier est stocké sur la fosse. Les engrais naturels sont répartis aussi bien sur le pâturage que sur les champs. Ces derniers comprennent 12 ha de fanages exploités en propriété.

L'exploitation inférieure dirigée par M. Samuel Rochat compte 11 ha de fanages, dont 2,5 ha sont représentés par des terres louées. Contrairement à la ferme d'en haut, le rural est beaucoup trop exigu. Etant donné qu'il se trouve placé

au milieu du bâtiment, dont les deux extrémités sont occupées par des logements, aucun agrandissement n'est possible. Il ne comprend qu'une étable simple de 19 places et une fourragère. Le fourrage s'enrange à l'aide d'une soufflerie. On emploie la paille pour la litière. La traite s'effectue à la machine. Deux fosses à purin d'une capacité totale de 12 m³ récupèrent les déjections liquides. L'une d'elles se situe sous l'aire à fumier. Leur trop faible contenance nécessite de procéder fréquemment à leur vidange. Pour ce faire, on a recours à la bossette à pression. L'exploitant conduit une grande partie du fumier dans les champs au fur et à mesure, puis sur le pâturage en automne.

Le pâturage est formé de 4 propriétés contiguës qu'il est difficile d'exploiter séparément. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs se sont associés à l'amiable pour grouper le tout. La pâture englobe les surfaces les plus accidentées et les combes qui s'enfoncent dans la forêt au nord-est au-dessus des rochers qui surblombent le Lac Brenet. Dans le bas, l'aire de parcours emprunte la forte pente aboutissant au bord du lac, surface qui ne se prête pas à l'emploi des véhicules agricoles. Les combes sont en revanche assez accessibles. Dans l'ensemble, la couverture de terre est satisfaisante à l'exception de quelques emplacements plus superficiels et séchards. On trouve un herbage de bonne qualité. Certaines combes parfois étroites et trop ombragées se montrent moins productives. Il y pousse des euphorbes et des rhinantes par endroits. Il n'existe pas de danger particulier, l'accès au-dessus des rochers étant gardé par une clôture.

Chaque agriculteur s'occupe de son bétail et le met à l'étable dans sa ferme si nécessaire. On fait alterner la pâture dans deux parcs. Il n'existe qu'un seul abreuvoir qu'on alimente avec un tuyau de plastic depuis le puit situé entre les fermes. 850 kg d'engrais chimique, soit scories Thomas et sel de potasse viennent compléter la fumure.

Améliorations à effectuer

- étudier la possibilité d'exploiter les ruraux en commun, la ferme supérieure n'étant pas entièrement occupée
- agrandir la fosse à purin de la ferme d'en bas
- dégarnir les combes de manière à diminuer l'ombre sur la prairie
- intensifier la fumure par places

Georges Vagnières, cadastre de la commune du Lieu, 1973.

CADASTRE		PLAN		DESIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
ARTICLE	F. ^o	N. ^o	PERCHES Ares			Pieds	CLASSE N. ^o		PRIX par PERCHE Fr Cent	PRIX par ARTICLE Franc	
2497	55	68	Pâturage de l'Épine	Pâturage	47	52	528		2,50	17	
				Limites : les articles 2500, 2503, 2504, & 2526.							
2498	56	21	Pâturage de l'Épine	Pâturage	11	52	128		9.-	10	
				Limites : les articles 2452, 2502, 2495, 1806, 1807, 1805, 1808, 2452 & 1803.							
2499	56	38	A l'Épine	Bâtiment	0	25	2	75			
				Couvert de fontaine de 25 centiares. Limites : enclavé dans dans l'article 2500.							
2500	56	39	A l'Épine	Pâturage	6	66	74		2,50	18	
				Pâturage de 6 ares 66 centiares. Limites : les articles 2487, 2457, le chemin public des Charbonnières à l'Épine & l'art. 2459.							
2501	56	40	Pâturage de l'Épine	Pâturage	94	50	1050		2,50	23	
				Pâturage de 94 ares 50 centiares. Limites : les articles 2495, 2503, 2495, 2480, 2494, 2517-2493, 2516, 2448, le chemin public des Charbonnières à l'Épine & l'art. 2455, 2456, 2455, 1807 & 1806.							
2502	57	22	Pâturage de l'Épine	Pâturage	177	75	1975		2,50	44	
				Pâturage de 177 ares 75 centiares. Limites : les articles 2432, 219, 2527, 2461, 2496, 2498, 2452, 2486, 2519 & 2518.							
2503	57	24	Pâturage de l'Épine	Pâturage	184	80	20520		2.-	369	
				Pâturage de 184 ares 80 centiares. Limites : les articles 1055, 2490, 1056, 3168, 3167, 2497, 2540, 2480, 2495, 2501, 2496 & 2490.							

Pour chaque habitant de l'Épine le pâturage commun était cadastré de telle manière. Ici cadastre de 1875 (ACL).



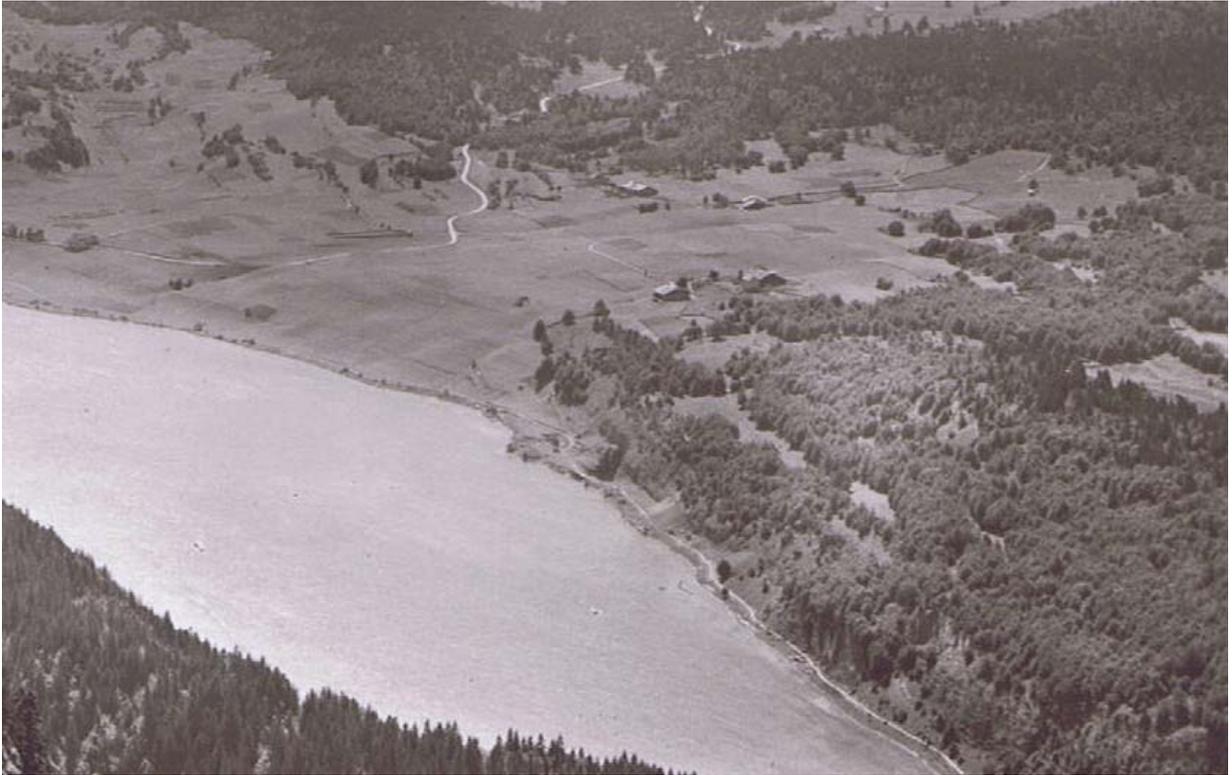
La fontaine de l'Épine-dessus est aussi en indivision entre tous les habitants du hameau.



Si vous vous aventurez dans les bas du pâturage de La Roche, vous vous retrouverez juste au-dessus des falaises dominant le lac Brenet. Paysage superbe et inédit. Mais gaffe de ne pas vous « foutre » en bas. Le départ du petit chemin qui vous permettra de descendre au bord du lac et rejoindre le chemin de Bonport n'est pas facile à dénicher.



Si vous ne savez pas de quel côté aller pour retrouver les pâturages de l'Epine, le propriétaire de l'Epine-dessous saura vous orienter. Samuel Rochat-Blatti, dit Pache.



Extrait d'une autre carte postale, vue de la Vallée depuis la Dent de Vaulion. Au centre l'Epine-dessus et l'Epine-dessous, avec à gauche, en parallèle avec le lac Brenet, le pâturage de l'Epine, soit de la Roche.